

**CRITERES DE SELECTION POUR L'INSCRIPTION SUR LES SHORTS-LISTS**

	CONDITIONS PREALABLES A LA CANDIDATURE				CRITERES D'APPRECIATION					
	Nomination sur place	Intérim	Lien avec l'établissement		Evaluations	Profil	Expériences	Choix		
<p align="center"><b><u>Groupe I</u></b></p> <p>✓Secrétaire général de l'AP-HP,                      ✓Secrétaire général de l'AP-HM,                      ✓Secrétaire général HCL,                      ✓DGA à l'AP-HM, DGA aux HCL,                      ✓Directeur des services centraux à l'AP-HP,                      ✓Directeur délégué à l'AP-HP,                      ✓3 directeurs de groupement hospitalier à l'AP-HP.</p>	Néant	Néant	Néant							
<p>✓13 Directeurs d'établissements dont le budget est supérieur à 250 M€.</p>	Pas de nomination sur place	Pas de nomination de l'intérimaire et de l'administrateur provisoire	Avoir quitté l'établissement depuis au moins cinq ans							
<p align="center"><b><u>Groupe II :</u></b></p> <p>✓Directeurs de groupement à l'AP-HP,                      ✓12 DGA de CHRU.</p>	Néant	Néant	Néant							
<p>✓89 directeurs d'établissements dont le budget est supérieur à 125 M€ et inférieur à 250 M€.</p>	Pas de nomination sur place	Pas de nomination de l'intérimaire et de l'administrateur provisoire	Avoir quitté l'établissement depuis au moins cinq ans	Pour les candidats détachés sur emploi fonctionnel, exercer depuis au moins trois ans dans cet emploi	Ne pas exercer ou avoir cessé d'exercer depuis au moins 3 ans une fonction au niveau régional ou départemental d'inspection, de contrôle, de tutelle ou de régulation dans le département ou se trouve l'établissement demandé	Évaluations très positives	Adéquation du profil du candidat par rapport au profil de poste	Nature et importance des fonctions exercées	Durée dans chaque poste au cours de la carrière	Classement par ordre de préférence d'affectation
<p align="center"><b><u>Groupe III :</u></b></p> <p>✓Directeurs de groupement hospitaliers adjoint à l'AP-HP,                      ✓8 sous directeurs des services centraux à l'AP-HP,                      ✓17 DGA de CHRU                      ✓13 adjoints .</p>	Néant	Néant	Néant							
<p>✓172 directeurs d'établissements dont le budget est supérieur à 60 M€ et inférieur à 125 M€.</p>	Pas de nomination sur place (1)	Pas de nomination de l'intérimaire et de l'administrateur provisoire	Avoir quitté l'établissement depuis au moins cinq ans (2)							
<p align="center"><b><u>Emploi chef non fonctionnel</u></b></p>	Nomination sur place possible si la présence dans l'établissement est inférieure à deux ans et si le nombre de candidats ne dépasse pas	Nomination sur place possible si le nombre de candidats ne dépasse pas cinq	Avoir quitté l'établissement depuis au moins cinq ans							

(1) sauf pour des postes situés dans une zone démographiquement défavorable et/ou les conditions d'exercice sont particulièrement difficiles du fait du contexte local (sortie du ou des directeurs dans des conditions extrêmes, pas de candidats, plusieurs publications sans résultats).

(2) sauf pour le chef d'établissement ayant perdu la direction de l'établissement où il était nommé dans le cadre d'une constitution d'une direction commune.

**NB :** Les critères ainsi définis ne privent pas le comité de sélection de son obligation d'examiner l'ensemble des candidatures. Ce dispositif pourra évoluer en fonction du bilan de son application.